

Municipalité de
Lac Sainte-Marie



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
yblanchard@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Le Règlement # 2019-03-002 déterminant la tarification des services municipaux 2019 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 mars 2019, à compter de 19h00 au Centre communautaire, 10 rue du Centre.

Donné à Lac Sainte-Marie le 14 mars 2019.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Yvon Blanchard". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

Yvon Blanchard
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, directeur général de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 14 mars 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14^{ième} jour de mars de l'an deux mille dix-neuf.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Yvon Blanchard". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

Yvon Blanchard
Directeur général



**La Municipalité de
Lac Sainte-Marie**

Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement # 2019-03-002

Règlement déterminant la tarification des services municipaux 2019

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 13 février 2019.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le Règlement # 2019-03-002 déterminant la tarification des services municipaux 2019 et que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Les tarifs pour les services municipaux apparaissent à la grille suivante :

- Vidange de fosse septique (autre que le programme)
 - Fosse de rétention (par vidange) 110.00\$
 - Fosse de rétention de plus de 2500 gallons
Par 100 gallons supplémentaires 3.00\$
 - Vidange en dehors du programme régulier pour
système autre que fosse rétention 110.00\$
 - Vidange en dehors du programme régulier pour
Système autre que fosse de rétention pour
cause de travaux majeurs ou changement du
système Gratuit
 - Vidange en dehors des heures régulières
en surplus du tarif établi 120.00\$
 - Tarif d'omission au programme septique 110.00\$
 - Vidange toilette portative et stations de pompage
• De 100 gallons et moins 50.00\$
- Numéro civique (Plaquette) 55.60\$
- Documents
 - Copie compte de taxe et certificat 5.00\$
 - Carte routière et plaque véhicule 2.00\$
 - Attestation de conformité pour production
animale 25.00\$
 - Transmission de documents par fax local 2.00\$
 - Transmission par fax interurbain 5.00\$
 - Transmission de document par messenger 15.00\$
 - Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles
(selon le coût et les frais d'expédition)
 - Épinglette 1.00\$
 - Casquette 10.00\$
 - Photocopies :
 - OSBL de la municipalité :
 - Noir et blanc 0.10\$
 - Couleur 0.20\$
 - Papier fourni ½ tarif
 - Autre personne, commerce ou organisme :
 - Noir et blanc (moins de 15) 0.35\$
 - Noir et blanc (Plus de 15) 0.30\$
 - Couleur (moins de 15) 0.45\$
 - Couleur (plus de 15) 0.40\$
 - Papier fourni ½ tarif

• Recherche aux archives par les employés	Coût réel
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$
• Copie de liste électorale (par nom)	0.01\$
• Étiquette autocollante	0.10\$
• Plastification 8,5 X 11 et moins	2.00\$
• Plastification 8,5 X 14	3.00\$
• Transmission par courriel ou par la poste :	
▪ Document à caractère officiel	10.00\$
▪ Document informatif	Gratuit
• Bac roulant vert 240 l pour déchets	61.60\$
• Bac roulant bleu pour recyclage	79.55\$
• Ouverture de l'écocentre :	20.00\$

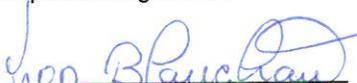
Les frais sont au volume au m³ avec une quantité minimale de 1m³ :

• Bardeaux propre	90.00\$ m ³
• Débris construction mélangé	70.00\$ m ³
• Béton propre	30.00\$ m ³
• Bois propre et branches (diamètre inférieur à 8")	40.00\$ m ³
• Pneus avec jante	5.00\$
• Pneus surdimensionnés (48 po et +)	Non
• Matelas et sofa (par unité)	10.00\$
• Feuilles et végétaux (aucun sac de plastique)	Gratuit
• Métal	Gratuit
• Location emplacement de camping par jour :	
• VR et roulottes	25.00\$
• Tente et tente-roulottes	25.00\$
• Stationnement au quai public :	
• Par jour	8.00\$
• Courte durée	40.00\$
• Saisonnier	125.00\$
• Propriétaire foncier LSM	Gratuit
• Location salles centre communautaire :	
• La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie	Gratuit
• Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables	Gratuit
• Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.)	150.00 \$
• Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables	250.00\$
• Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie	250.00\$

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge le règlement 2018-06-001 - Règlement tarification services permis.

ARTICLE 4 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais seront applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.


 Gary Lachapelle
 Maire


 Yvon Blanchard
 Directeur général